



**CONCOURS D'AIDE-SOIGNANT
TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE**

PROCES – VERBAL D'ADMISSION

Les **06 octobre 2025**, les membres du jury du concours d'aide-soignant territorial de classe normale se sont réunis au Centre de Gestion, afin de procéder aux épreuves orales.

Vu,

- 🚩 le Code de la santé publique notamment ses articles L4391-1, L4391-2 et R4311-4 ;
- 🚩 le Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022 ;
- 🚩 la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- 🚩 la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- 🚩 l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- 🚩 le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- 🚩 le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- 🚩 le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;
- 🚩 le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- 🚩 l'arrêté n° 2025-24 du 17 février 2025 portant ouverture d'un concours d'aide-soignant de classe normale,
- 🚩 l'arrêté n° 2025-68 du 29 juillet 2025 portant désignation des membres du jury du concours d'Aide-soignant de classe normale,

Les membres du jury :

- Mr Eric KOEBERLÉ, Maire de Bavilliers,
- Mme Eliane BORDMANN, Responsable CNFPT,
- Mr Dimitri RHODES, Directeur du centre de gestion de Belfort,
- Mme Murielle LHUILLIER SIMON, Personne qualifiée,
- Mme Charlène COURTOT, Personne qualifiée,
- Mr Mourad DORMANE, Représentant du personnel de la CAP de catégorie B.

Le jury procède aux entretiens oraux des 7 candidats inscrits.

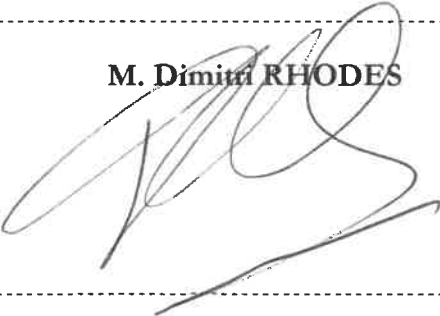
30 postes sont ouverts.

Après délibération, le jury décide, compte tenu du nombre de postes ouverts et des résultats des candidats aux épreuves orales, de déclarer admis :

(voir listes jointes)

Les membres du jury fixent les moyennes d'admission à 10/20

Le jury,

Mme Eliane BORDMANN 	Mme Murielle LHUILLIER SIMON 
M. Eric KOEBERLÉ 	Mme Charlène COURTOT 
M. Dimitri RHODES 	M. Mourad DORMANE 